

PROJET DE COMPTE-RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 JUIN 2025 – 8h30

Faculté de santé

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent /Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	N. Pellefigue
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	A	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P	
DAVEZAC Noémie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
GUILET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	F. Bourdin
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	E	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	A	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	E	
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	P	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	E	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	E	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	A. Rondepierre
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	E	M. Pouzenc
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	L. Baudy
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	P	J. Eynard
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	E	
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	A. Crais
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	A. Routaboul

ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	E	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	M. Boyer

Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BRIFFAZ Macéo	P	J. Tami
Léonie CHOUAT	P	
EL ATMANI Amine	P	
GOTTLING Noa	P	
MARERE Laurie	P	
TAMI Juliette	E	
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P (parti à 11h50)	J. Méré
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain/SABOUNJI Marine (Inserm)	A	
BOURDIN Frédéric / SALANIE Bernard (DRAC Occitanie)	E	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	
CRASPAY Gilles (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	P (parti à 10h10)	
JOLY Pierre-Benoit (INRAe)	A	
LEGENDRE Muriel (CHU)	A	
MERE Jocelyn (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	

Membres avec voix consultative		
Cécile FROMION (AC)	P	
Nathalie MERCIER (Rectorat)	P	
Invités permanents		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	P	
BLONDIN Agnès (ENSArchi)	P	
BOCH Thierry (VP Valorisation)	P	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	A	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOTR Christophe (VP Recherche)	A	

DA COSTA Georges (VP Numérique)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAI (Comue)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	E	
FARENC Christelle (INUC)	P	
FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	A	
JANKOWIAK-GRATTON Odile (DGS – Comue)	P	
JOUBE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KENFACK Hugues (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LUQUIN Lionel / LAURIDAN-BAUDRIER Audrey (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	A	
MARENGO Naïma (VP RSU)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
QUEULIN Béatrice (RH Comue)	A	
RAUZY Odile (UT)	A	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	E	
SANS Pierre (ENVT)	E	
SEJALON DELMAS Nathalie (VP TES)	A	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	A	
TERRAL Philippe (VP SAPS)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
<i>Invités occasionnels</i>		
DOREMIEUX Arnaud (SPMG-SGE)		

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

VOTE :

NPPV : 3

Abst. : 0

Contre : 0

Pour : 30

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU 26 MAI 2025

VOTE :

NPPV : 3

Abst. : 0

Contre : 0

Pour : 30

3. ACTUALITES SUR LES PROJETS PORTES PAR LA COMUE

Intervention du président de la Comue cf. PWP présenté en séance

M. Toplis annonce le départ de la DGS Odile Jankowiak Gratton à la rentrée et qui rejoint le CROUS. Il la remercie pour ce qu'elle a apporté au projet collectif. Il explique qu'ils sont en train de mettre en place le plan d'organisation pour la rentrée.

O. Jankowiak-Gratton prend la parole pour évoquer ces cinq années passées à la Comue qui ont été enrichissantes mais exigeantes. Elle indique le plaisir qu'elle a eu à travailler dans ces instances atypiques et avec les deux présidents et l'administrateur provisoire. De même avec les personnels de la Comue qui sont d'une grande richesse et qui se sont impliqués dans la Comue. Elle rejoint le CROUS et va continuer à travailler sur le projet de site via le volet vie étudiante qui est un volet clé pour le projet.

4. POLITIQUE DE SITE

Intervention du président de la Comue cf. PWP présenté en séance

M. Toplis évoque l'article 3 de la convention d'association qui évoque une feuille de route. Des groupes de travail ont été mis en place sur les sujets socles de l'expérimentation et d'autres sur d'autres thèmes viendront.

3 éléments de la feuille de route : La feuille de route c'est l'ensemble du processus qui est découpé en trois parties :

- Critères HCERES (sortie dans grand établissement),
- Plan de transition (accompagnement des transferts)
- Déclinaisons thématiques.

Il évoque le calendrier : la loi dit que la période d'expérimentation est de 10 ans donc dernière date de publication du décret doit être faite avant le 12/12/2028 ce qui nécessite un passage devant le CNESER en septembre 2028 donc remise du Rapport par l'HCERES au MESR au printemps 2028 et donc demande de sortie d'expérimentation au plus tôt début 2027 et au plus tard le 1^{er} septembre 2027. L'AEF a publié hier soir un article évoquant un projet de loi qui prolongerait la durée de la période d'expérimentation de 10 à 15 ans ce qui relâcherait la contrainte. Ce projet prévoit d'inscrire dans le code de l'éducation formellement le grand établissement universitaire. Ce passage de dix ans à quinze ans permettrait la possibilité de créer de nouveaux EPE sur le territoire français.

D. Marshall : l'HCERES ayant été supprimé en avril par l'Assemblée Nationale, quel est l'impact pour le projet de grand établissement ?

M. Toplis : La proposition de suppression de l'HCERES poursuit son parcours législatif. C'est une loi qui a pour vocation la simplification du paysage administratif. Le MESR indique qu'il est inscrit dans la loi la nécessité de l'évaluation des structures de recherche donc si l'HCERES est supprimé il faudra trouver une structure équivalente pour faire l'évaluation.

JL Rols : Sur les critères d'évaluation est-ce que les deux EPE du site partagent ces enjeux, y-a-t 'il des échanges entre eux ?

M. Toplis : Il y a eu un premier échange entre les deux présidents et leurs vice-présidents de CA au début du mois de juin. Ils sont restés sur des sujets portant sur des intérêts plus directs entre les deux établissements, la politique de site n'était pas au cœur de ces débats. L'équipe du rectorat a changé récemment : une nouvelle rectrice d'académie (Carole Drucker-Godard) ainsi qu'une nouvelle Rectrice déléguée ESRI Véronique Dominguez-Guillaume. Ce renouveau est l'occasion d'être accompagné par des structures qui ont une vue globale sur le système.

Pilotage par un Comité de projet (COPROJ), c'est un balisage technique du chemin vers le transfert. Ce sont des experts métier (agents comptable, DRH, ...).

M. Toplis poursuit (cf. PWP) et évoque les GT correspondant aux déclinaisons thématiques et la gouvernance.

Y. Salama : Elle rappelle qu'elle est la seule élue qui représente les 400 personnes de la Comue qui construisent le collectif et qui ont vocation à faire vivre la dynamique de site. Elle se fait leur relai. Il y a un double questionnement : question du transfert des personnels dont 1/3 de titulaires et les 2/3 de contractuels qui font tourner le collectif et vont chercher les financements. A travers le transfert va-t-on vers une fusion ou un transfert ? Si c'est une fusion, ce n'est pas pour grossir les effectifs de l'UT mais pour poursuivre la mission pour le site. Question de notre atterrissage : où va-t-on arriver ? comment ? est-ce que nos missions vont évoluer ? Est-ce que c'est pour faire tourner ce très grand établissement ou pour faire tourner la dynamique de site ? Nous avons besoin de vous dans cette construction qui doit se faire avec vous. Au-delà de notre transfert, c'est la question de savoir comment on construit cette Université de Toulouse : comment on fait avec la force de frappe que constituent les 400 personnels de la Comue ?

Au-delà de notre transfert à l'UT, la question de comment on construit cette UT, comment fait-on avec les établissements membres et l'UT ?

M. Toplis : Le point central est quelle place, quelle visibilité, quelle organisation concrètement pour le collectif dans le grand établissement et comment ça va se matérialiser. Cela ne veut pas dire reproduire la Comue mais comment identifier les endroits où se trouve le service au collectif. Il est le garant de cela.

P. Piera : C'est une grande question qui se pose sur les ressources humaines. Je pense qu'il faut avoir une cellule d'accompagnement opérationnel du personnel qui devrait opérer ce transfert. Les groupes de travail c'est bien mais il faut un dispositif d'accompagnement spécifique qui va accompagner le personnel.

M. Toplis est d'accord avec cela. Il y a le COPROJ qui œuvre sur ce sujet. Une lettre des deux présidents a été adressée au DGESIP en ce sens et P. Paillet du rectorat s'est proposé d'œuvrer sur ce point. C'est là-dedans qu'il y aura les protocoles de transfert dans lequel les CSA des établissements vont être sollicités. Dès que l'on aura un embryon de transfert, cela va être discuté et enrichi par le CSA.

P. Piera il faut intégrer dans cette cellule les représentants des personnels de la Comue et de l'établissement d'accueil. C'est en dehors du CSA. Quelque chose d'identifiable hormis les instances classiques. L'idée est de créer quelque chose de transitoire.

M. Toplis : Le COPROJ il y a un accompagnement politique des deux côtés, il y a les deux DGS, il y a des DGSA, responsables des ressources humaines.

B. Jouve : C'est un accompagnement des personnels sur la transition.

O. Jankowiak-Gratton : C'est faire apparaître une cellule dédiée et la formaliser.

M. Toplis ne le voit pas dans le COPROJ mais il faut l'identifier dans le système comme un autre rouage. Il y a le travail technique puis le travail de co-construction.

P. Piera il y a plusieurs enjeux : enjeu des établissements, les enjeux des services mais aussi enjeux des personnels donc il faut une cellule opérationnelle qui réponde aux préoccupations des personnes

C. Jean-Amans : Je trouve que c'est un enjeu majeur et je comprends les personnels, c'est très anxiogène. On parle souvent de cartographie RH : est-ce que cela a été fait de part et d'autre de l'EPE et de la Comue, qui a identifié les besoins de l'EPE ? Je suis d'accord avec la cellule d'accompagnement.

M. Toplis précise que ce travail de cartographie a été effectivement commencé.

O. Jankowiak-Gratton : La cartographie est en cours côté UT et côté Comue et quand on aura défini les cibles on verra comment on fait la connexion. En revanche la cellule dédiée n'est pas mise en place mais c'est sans doute maintenant qu'il faut la mettre en place pour permettre de répondre aux cas individuels

Y. Salama : Ça peut devenir une demande du CA ?

C. Jean Amans : Le mal-être est lié à la fuite des compétences.

S. Laval se demande s'il y a une garantie de maintien de tous les postes de titulaires car on sait que les universités manquent de moyens et cela ne va pas s'arranger. On devrait formuler des demandes en tant que CA pour que ce soit acté et qu'il y ait des représentants de la Comue au sein de cette cellule. Sur le maintien des postes cela peut être une demande collective.

M. Toplis : Sur le maintien de postes, l'EPE n'a à aucun moment indiqué la non reprise.

S. Laval si ce n'est pas spécifié ce n'est pas garanti.

M. Toplis : L'article 3 de l'EPE a aucun moment n'a spécifié mais « reprise de l'ensemble » c'est une garantie que l'ensemble des ressources aujourd'hui affectées à la Comue soit maintenu. Si on a des supports vacants au moment de l'intégration il faut être vigilant. S'il y a un message du CA ce doit être un message du collectif toulousain vis-à-vis de nos tutelles et non pas seulement le CA de la Comue.

T. Alcouffe : Il lui semble important que si le CA de la Comue émet un avis il faut que ce soit l'avis du collectif présent dans ce CA. La soutenabilité des projets pour le site nécessite aussi l'engagement des établissements et ONR du site. Derrière va se poser la question de ce que va faire le collectif pour maintenir ces missions. Cela va se poser dans l'élaboration du budget. La complexité du budget de la Comue n'est pas triviale. L'engagement collectif nécessite cela. Il lui semble contre intuitive la gestion de la continuité des contractuels sur projets devrait être plus facile à gérer et le fait de faire un transfert n'engage pas la soutenabilité d'un établissement. N'engage pas plus sa responsabilité que le projet. Or dès qu'on vient sur des missions pour le site il devra y avoir des contributions du collectif. Donc si recommandations il y a ce n'est pas qu'à l'intention de l'EPE mais de l'ensemble des acteurs du site.

M. Toplis : Depuis qu'il est président de la Comue, la SCSP est stable, et les cotisations des établissements n'ont pas évolué depuis 3 ans, donc pas de ressources supplémentaires. L'argent qui arrive par les frais de gestion sur les projets gérés par la Comue représente une somme qui approche celle de la cotisation des établissements et est stable aussi. Pendant la même période, la Comue n'a plus été éligible à son « Dialogue de Stratégie de Gestion » suite à une décision du ministère en 2033 et la région a baissé sa subvention conventionnée de 150 000 sur 3 ans. Il y a un demi-million en moins depuis qu'il est en fonction dans un contexte où chacun se pose des questions sur sa capacité de financement.

R. Guilet : Ça paraît tellement évident qu'il faut un accompagnement RH de personnels. Il faut le mettre en place et s'il faut le réclamer faisons-le maintenant. Les gens partent, et si toutes les compétences de la Comue partent c'est dès maintenant qu'il faut la mettre en place

M. Toplis : Cela nécessite d'avoir une visibilité sur la suite, quelles sont les grandes lignes pour la suite. On ne connaît pas assez d'éléments pour accompagner.

JL Rols : Il faut bien imaginer la visibilité dans le grand établissement. La sortie d'expérimentation c'est septembre 2027 or HCERES ne sera évalué que s'il y a transfert avant cette date. L'horizon 2026 est crucial. Le HCERES ne va pas évaluer les promesses de fonctionnement.

M. Toplis : Effectivement si on a une promesse de fonctionnement ce n'est pas bon. On a aujourd'hui quelque chose qui fonctionne et il faut des garanties pour que ça marche aussi bien, voire mieux. La réussite ne se mesure pas que par le transfert du personnel. Le transfert ce n'est pas le projet. On sera crédible si on coche plusieurs cases sur les critères de sortie d'expérimentation et donc on doit faire preuve qu'on est capable de se réorganiser autrement. Les groupes de travail nous permettent cela.

JL Rols : Comment évaluer les risques financiers ?

M. Toplis : C'est effectivement un sujet important et immédiat. Il nous faut les moyens de notre ambition et donc il faut poser la question des moyens.

C. Farenc : Plein de choses ont été dites. Elle ne parle pas au nom d'établissements fondateurs ou associés. Elle parle à titre personnel. Il lui semble qu'il n'y a pas un établissement qui souhaite que la Comue disparaisse car ils sont satisfaits de ce qu'a pu faire la Comue. On a privilégié un dialogue bilatéral pour avancer et pour éviter d'être tous les établissements autour de la table sinon on n'aurait pas avancé. On a un rôle pour faire avancer la construction et on doit se positionner sur les groupes de travail. On va jouer notre rôle. La continuité de personnels et des moyens est au centre du débat. Les personnels de la Comue viennent pour travailler pour le site. Il y a aussi la question de l'UT qui va devoir évoluer dans sa culture et les personnels aussi de l'UT vont devoir être accompagnés pour changer et se lever le matin pour travailler pour l'UT et la politique de site. Nous aussi on veut une continuité de service et si on veut que cela marche il faut y travailler. L'organisation changera très certainement dans les années suivantes. Mettre un personnel de la Comue par-ci par-là ne va pas colorer les services de l'UT en politique de site. Elle pense que les établissements ne mesurent pas les compétences des personnels de la Comue. Ils savent faire la gestion de projet ce qu'on ne retrouve pas par ailleurs et c'est précieux puisqu'on va de plus en plus vers les AAP. Ces compétences qui se sont développées dans la Comue doivent être donc conservées et non pas diluées dans l'UT. Idem il ne faut pas penser que demain on aura les services de site sans cotiser. L'Etat ne doit pas non plus raisonner en termes d'économie.

JL Rols : Nous avons été collectivement lauréats de nombreux appels à projet. Mike, tu as montré lors de notre dernier CA que les subventions acquises sont, en cumulé, du même ordre de grandeur que le budget issu de l'Idex toulousain (20M d'euros par an). Or sur bon nombre de ces projets sur long terme (10 ans), la subvention permet de financer les premières années, puis les établissements impliqués doivent prendre financièrement le relais pour terminer ces projets. Finalement, plus nous obtenons de projets, et plus il faut être capable collectivement de les assumer en finançant les dernières années.

M Toplis : Contrairement aux premiers appels PIA, pour les AAP aujourd'hui (exemple le PUI, le cluster IA) on nous donne de l'argent mais on doit promettre qu'à la fin que nous avons généré un modèle auto-porté. C'est un changement de paradigme et peut-être que demain il n'y aura plus d'appel à projet du tout.

Y. Salama : Vu les échanges qu'on a eu elle propose de faire deux motions : cellule d'accompagnement de personnes et l'engagement des établissements dans le collectif.

M Toplis: Il faut rajouter un appel à l'engagement de financeurs sur le collectif aussi. Il a entendu aussi l'intégration des activités du collectif.

B. Jouve : Pour lui l'aménagement du collectif et l'engagement de financeurs ce sont deux choses différentes. Peut-être différencier les textes.

JL Rols estime qu'il y a des personnes absentes et on aurait pu les consulter ensuite électroniquement .

M Toplis : Il y a eu ici un débat donc il serait judicieux de le faire en séance.

M. Briffaz et J. Tami indiquent qu'ils vont s'abstenir car ils estiment que l'EPE ne va apporter que de la violence aux salariés et ils s'opposent à cela depuis le début. Pour autant, ils se tiennent aux côtés des syndicats. Le bien-être des travailleurs doit passer par de l'auto gestion.

L. Chouat : les élus de l'AGEMP soutiennent le besoin d'une réflexion sur ces deux sujets mais cela nécessiterait plus de discussions donc ils s'abstiendront.

Motions :

- 1) **Le CA de la Comue demande qu'une cellule d'accompagnement des personnels de la Comue soit mise en place le plus rapidement possible pour garantir le maintien des compétences de chacune et chacun au service du collectif dans le cadre du plan de transition. Le CA demande que la composition de cette cellule soit validée par le CSA de la Comue et qu'elle comprenne des représentants du personnel de la Comue.**

Vote

NPPV : 0 ABST. : 4 Contre : 0 Pour : 28

- 2) **Le CA de la Comue demande à l'ensemble des établissements et des ONR aujourd'hui engagés dans le projet collectif porté par la Comue de garantir et de sécuriser leur soutien et leur engagement dans la pérennisation des missions collectives portées par la Comue au bénéfice de la coordination territoriale et de la construction du GE UT**

Vote

NPPV : 0 ABST. : 10 Contre : 0 Pour : 22

VALORISATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

5. PUI et l'avenir de la SATT TTT

Intervention de T. Bosch VP Valorisation - cf. PWP présenté en séance

N. Davezac : Les axes stratégiques et les axes de maturation/ pré-maturation seront conservés à l'avenir en termes d'aide à la politique scientifique du site ?

T. Bosch : La maturation oui, car c'est au cœur de l'effort de la SATT. Concernant la pré-maturation (nous n'avons plus d'Idex) nous devons être très actifs et vigilants dans les prématurations dans le cadre de mécénat ce qui ramène 1,5 à 2 millions d'€ sur la pré-maturation. Aujourd'hui on passe de 7 millions à 4 millions sur la capacité d'investissement et le fait d'aller chercher du mécénat. Les 2 millions supplémentaires vont nous permettre de fonctionner correctement jusqu'en 2028. A partir de 2028 nous n'avons pas de visibilité.

6. Pad'occ : modification de la tarification Pad'occ : Ajout d'unités d'œuvre concernant les déplacements

Intervention de P. Corso et J. Griso

M Toplis indique que Philippe Corso est le nouveau directeur de Pad'Occ et succède à Emmanuel Cordier.

P. Corso présente les activités et les avancées de Pad'Occ.

La tarification de Pad'Occ a été revue en fin d'année 2024 et adoptée par le CA du 06/12/2024.

Le point présent a pour objectif d'ajouter des Unités d'œuvre concernant les déplacements des agents de Pad'Occ dans le cadre d'accompagnement aux entreprises. Les frais de déplacement et d'hébergement sont facturés aux clients selon cette nouvelle grille. Les agents de Pad'Occ sont eux-mêmes, remboursés, conformément aux règles du guide mission de la Comue de Toulouse. Cette tarification spécifique permet de couvrir les frais de gestion associés à ces unités d'œuvre, de facturer l'entreprise en une seule fois (facturation des prestations et remboursement des frais de déplacements/hébergement) et d'éviter ainsi des opérations financières et administratives supplémentaires. Le tarif proposé pour ces Unités d'œuvre couvre le remboursement qui sera fait aux agents.

C. Jean-Amans : Est-ce que l'IUMM est membre ?

M Toplis précise que Bruno Darboux qui représente le pôle Aerospace Valley est présent.

A. El Atmani : Est-ce que Pad'Occ accompagne les unités de recherche de la même façon que sont accompagnées les entreprises ? Il faut faire un devis ?

P. Corso : Absolument. Les entreprises viennent les voir, leur expose leur problème ou leur besoin et ils font un devis. Ça ne se limite pas aux entreprises.

N. Gottling Il est étudiant à la MFJA à l'INSA. Je salue le projet qui crée une grande dynamique autour de l'établissement (IUT Université et l'INSA qui sont regroupés) et ces initiatives car sur le plan de la recherche ou en mécanique ils sont souvent amenés à devoir faire des pièces donc ils pourront peut-être passer des partenariats avec les départements. Cela a le mérite d'être une réussite. C'est important de réindustrialiser avec des personnes qui sont formées.

M. Briffaz : Outre le fait que Pad'Occ est quelque chose de totalement aberrant, on est dans un moment de décroissance et le réchauffement climatique impacte nos vies à toutes et tous. A l'heure où Paris subit de grosses inondations tout comme le Mexique, on nous parle encore de réindustrialisation. Concernant la tarification elle-même, il a cru mal lire en voyant que les repas sont remboursés seulement à certains horaires. S'il y a des moments où on travaille sur ces horaires comment fait-on ? On ne mange pas de la journée et on attend le dîner ?

P. Corso : Il y a une flexibilité comme une entreprise classique. Si à midi c'est l'heure de déjeuner et qu'une réunion est prévue on décale l'heure du déjeuner mais on n'empêche personne de déjeuner. Il y a une flexibilité absolue. On est une petite équipe très flexible et dynamique. Quand on doit travailler on déjeune plus tard. Sur le volet environnement c'est un sujet que l'on porte fortement chez Pad'Occ. Hier nous étions avec la région pour évoquer la COP Occitanie qui est un sujet porté par la Région sur l'environnement, la gestion de l'énergie et de l'eau. Nous étions également avec l'ADEME et c'est un sujet majeur pour nous comme pour vous. Pour autant, nous avons une région industrielle qui produit des avions, des fusées, des satellites et il faut former les gens pour pouvoir travailler.

Vote : Le conseil d'administration approuve l'ajout aux tarifs votés le 6 décembre 2024 (délibération n°2024-049) des Unités d'œuvre relatifs aux forfaits des déplacements

NPPV : 0

ABST. : 0

Contre : 2

Pour : 30

7. Pad'occ : convention d'apport d'affaires

Intervention de P. Corso et J. Griso – cf. PWP présenté en séance

Dans le cadre du développement de ses activités et du renforcement de ses partenariats, Pad'Occ envisage la mise en place d'une convention d'apport d'affaires.

Ce dispositif permet de formaliser une collaboration en mettant en relation de nouveaux clients, partenaires ou opportunités commerciales (formations, prestations d'accompagnement, projets collaboratifs, etc.).

Pad'Occ, apporteur d'affaires agit comme un intermédiaire. Il identifie des projets et des prospects pertinents et facilite la mise en relation, sans s'impliquer dans la négociation ou l'exécution des prestations. Son rôle se limite à l'apport d'opportunités commerciales et d'avant-projets maturés.

En contrepartie de son rôle, l'apporteur d'affaires perçoit une commission calculée sur le chiffre d'affaires effectivement encaissé par l'établissement, en lien direct avec les affaires apportées.

Le taux de cette commission est défini contractuellement dans la convention, ainsi que les modalités de versement (périodicité, seuils, conditions suspensives éventuelles).

Un modèle de convention type a été présenté.

Vote : Le conseil d'administration approuve le principe et le modèle de convention d'apport d'affaires

NPPV : 0

ABST. : 2

Contre : 2

Pour : 27

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE

8. Point sur le plan de Mobilité Inter-Etablissement (info)

M. Bugel – cf. PWP présenté en séance

Sujet reporté lors d'un prochain CA

9. Point sur le Festival Futurs proches (info)

E. Perron-Bodin - cf. PWP présenté en séance

10. GRECO (info)

R. Armstrong - cf. PWP présenté en séance

Sujet reporté au CA du 17 octobre.

PATRIMOINE (SPMG)

11. Cité internationale Université de Toulouse - Prolongation de 5 ans du contrat de concession

Christophe Sonnendrucker – cf. PWP présenté en séance

M. Briffaz : Pourquoi c'est à la Comue de payer des augmentations qu'elle a également subi sachant que nous avons tous subi ces augmentations de prix. Nous avons tous subi le covid 19. L'entreprise a des pertes : tant pis pour elle. C'est une entreprise d'une classe qui a voulu aller faire la guerre en Ukraine. C'est à cause d'elle que nous avons des baisses de budget. Il ne faut pas que ce soit à nous de toujours tout rembourser. Ça se passe comme ça uniquement lorsqu'il s'agit des grands propriétaires.

C. Sonnendrucker : Ce n'est pas n'importe quelle entreprise puisque c'est un bailleur social qui est un vrai partenaire de la Comue. Ensuite, les suggestions et ce qui a été découvert pendant le chantier sont prévues dans les contrats de concession. C'est aussi moins une question de coût que d'aider le bailleur à lisser sa dette au-delà des cinquante ans. Il a subi par ricochet ce qu'a subi la caisse des dépôts. Ça n'a pas de coût réel pour la Comue, cela nous rajoute cinq ans de redevance au profit de la Comue.

Vote : Le conseil d'administration approuve la prolongation de 5 ans de la concession pour la Cité internationale Université de Toulouse,

Il autorise le Président de la Comue à signer l'avenant de prolongation de 5 ans (soit jusqu'au 21 juillet 2074) au contrat de concession pour la réalisation et l'exploitation de la Cité internationale Université de

Toulouse, entre la Comue et la SA d'HLM La Cité Jardins, et autorise en conséquence le Président de la Comue à signer les documents préalables et consécutifs à la signature de cet avenant.

NPPV : Abst. : 1 Contre : 3 Pour : 27

12. Cité internationale : protocole entre l'UT, la Comue de Toulouse, la Cité Jardins et SNC 142 Toulouse
Arnaud Doremieux – cf. PWP présenté en séance

N. Gottling : En termes de coûts supplémentaires pour le déplacement pour la Comue ça représente combien ?

A. Doremieux : Il n'y a aucun coût pour la Comue. Il y a des échanges financiers entre l'Université de Toulouse, le promoteur et La Cité Jardins qui est le concessionnaire. Elle va payer le déplacement du poste transformateur privé. Le promoteur va payer la construction du volume bâti. Il va acheter du volume auprès de l'Université de Toulouse y compris le volume construit et l'Université de Toulouse achète le local dans lequel va être mis le transformateur privé.

Vote : Le conseil d'administration approuve le protocole d'accord multipartite entre la Comue, l'Université de Toulouse, la SA d'HLM La Cité Jardins, la SNC 142 Toulouse,

Il autorise le Président à signer documents induits par ce protocole :

- L'avenant à la convention Comue n°2019-181 liant la Comue et l'UT, portant sur la nouvelle division parcellaire, l'intégration de la parcelle 813 AB 152 et le retrait du volume V2 du périmètre de la convention,
- L'avenant au contrat de concession liant la Comue et La Cité Jardins, portant sur la nouvelle division parcellaire, l'intégration de la parcelle 813 AB 152 et le retrait du volume V2 du périmètre de la concession

NPPV : 0 Abst. : 0 Contre : 2 Pour : 27

12. Opération Calcul 2027 à l'Espace Clément Ader – Dossier d'expertise

Julien Buffon – cf. PWP présenté en séance

Vote : Le conseil d'administration approuve le dossier de demande d'expertise intitulé :

Dossier de demande d'expertise d'une opération immobilière - opération calcul 2027 de l'espace Clément Ader - évolution des infrastructures électriques et froids dans le cadre du remplacement du calculateur Météo-France à l'espace Clément Ader – Toulouse.

NPPV : Abst. : 0 Contre : 0 Pour : 29

QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Les documents ont été envoyés en amont le jeudi 12 juin – Nous n'avons eu aucune demande d'individualiser le débat sur l'un des deux points.

SUJETS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE UNIQUE

13. SAF : Modalités de détermination du fléchage des opérations budgétaires

Des recettes peuvent être qualifiées de fléchées dès lors que leur utilisation est destinée à des dépenses explicitement identifiées qui pourraient se réaliser sur un exercice différent de celui de leur encaissement, il est proposé au Conseil d'Administration :

1) De retenir les critères suivants dans la classification des recettes fléchées :

- Un financement extérieur (hors subvention pour charge de service public) destiné à une dépense prédéfinie (notamment sur projet) et faisant l'objet d'une éventuelle justification financière ultérieure ;
- Une programmation pluriannuelle.

2) la liste des opérations pluriannuelles donnant lieu à un financement externe suivante :

- Les recettes externes affectées par le financeur à des opérations immobilières faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle, quel que soit le montant de l'opération et la part des financements externes ;
- Les recettes externes affectées de manière conventionnelle par le financeur à des contrats de recherche ou formation, quels que soient le montant de l'opération et la part des financements externes ;
- L'ensemble des financements du Programme Investissement d'Avenir (PIA)
- Les contrats hors recherche nécessitant une éventuelle justification financière.

14. SAF : Nouveau guide des missions de la Comue

2 votes :

- Vote sur le guide nouvelle version : l'objectif était de clarifier sa structure et de faciliter l'analyse des dossiers de mission.
- Vote sur la politique tarifaire des missions à savoir :

1-Tarifs nuitées en France (euros) :

	Paris et communes du grand Paris	Province - 200 000 habitants	Province + 200 000 habitants
Cas général	150	90	120
Personnes en situations de handicap	150	150	150
Intervenants particuliers	200	120	200

2-Tarifs dérogatoire des repas en France (euros) :

- ✓ La prise en charge des repas pour Pad'Occ : les commerciaux, les Directeurs commerciaux et le Directeur opérationnel est de 30€

N. Gottling : en Occitanie le fléchage des dépenses est très bien respecté. Il salue le travail des agents comptables en Occitanie qui font ces budgets à l'équilibre. C'est une bonne initiative de bien flécher dès le début.

N. Davezac : Quand la date d'application de cette mesure a t'elle été prise ?

S. Carbonneau : Nous avons mis à plat cette délibération mais c'est une démarche qui est engagée depuis un moment. Le but est de flécher dès le premier euro pour sécuriser au maximum ces recettes.

N. Davezac : y'a-t-il une contractualisation par la Comue de projets ou est-ce que ça peut être dissocié ?

S. Carbonneau : Tous les projets qu'on peut contractualiser qui sont sur justificatif de dépense sont dès le premier euro fléchés et suivis de manière minutieuse.

??? : Est-ce que cela va s'étendre aux projets qui ont été contractualisés avant cette décision ?

S. Carbonneau : Oui, c'est une démarche que nous avons commencée en amont, de suivre tous ces projets dès le premier euro.

??? : Au niveau national il va y avoir une grosse demande auprès des établissements pour que ce fléchage soit fait de manière obligatoire. Il y a des plafonds ? Je sais qu'il y a des gros travaux qui sont en cours et qu'il va y avoir un jeu sur la trésorerie.

S. Carbonneau : Merci pour cette contextualisation.

Vote :

1. Le conseil d'administration approuve les critères de classification des recettes fléchées et la liste des opérations pluriannuelles donnant lieu à un financement externe concernées par ce fléchage

2. Le conseil d'administration approuve l'actualisation du guide des missions de la Comue de Toulouse

Le conseil d'administration approuve la politique tarifaire des missions

NPPV : Abst. : 2 Contre : 0 Pour : 25

ACTIVITE DES SERVICES

15. Liste des conventions et marchés de la Comue 2025 (pour info)

*_*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 17 octobre 2025

Le président de la Comue

Michael TOPLIS